



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments</p> <p>Bureau des matières premières / Bureau de la surveillance des denrées alimentaires et des alertes sanitaires</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Katia GIRAUDET / Françoise KREMER Tél. : 01.49.55. 80.01 / 01.49.55.84.94 Réf. interne :</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSSA/N2006-8223</p> <p>Date: 12 septembre 2006</p> <p>Classement : SSA 134.2</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate
 Abroge et remplace : NS DGAL/SDSSA/N2006-8055 du 21 février 2006
 Date limite de réponse : 6 février 2007
 Nombre d'annexes: 3

Degré et période de confidentialité : Public ciblé (plan de diffusion, organismes sous tutelle du MAP et établissements d'enseignement relevant du MAP)

Objet : Plan de surveillance en abattoir de la contamination par *Salmonella* de surface des carcasses d'ovins - 2006.

Références : note de service « Dispositions générales relatives aux plans de surveillance et aux plans de contrôle de la contamination des denrées animales et d'origine animale et des produits destinés à l'alimentation animale pour l'année 2006 »

Mots clefs : animaux de boucherie – porcins - salmonelles – plan de surveillance

Bases juridiques :

- Règlement (CE) n° 882/2004 du parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux ;
- Règlement (CE) n° 2073/2005 de la Commission du 15 novembre 2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires

Résumé : l'objectif de ce plan est l'évaluation du niveau de contamination par *Salmonella* des carcasses d'ovins, selon deux méthodes de prélèvement dans l'objectif d'établir des équivalences.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DDSV - DDSV-R - Laboratoires vétérinaires départementaux - Laboratoires nationaux de référence - Laboratoire national vétérinaire de Rungis 	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préfets - DRAF/DAF - DDAF - IG VIR - BNEVP - DGCCRF/DGS - AFSSA/InVS

La présente note de service définit les modalités du plan de surveillance, notamment certains points du protocole de prélèvement tels que les sites de prélèvement et les méthodes de prélèvement pour lesquels un avis de l'AFSSA a été sollicité.

1. STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

1.1. Plan de surveillance et définition du nombre national de prélèvements retenu

Basé sur un échantillonnage aléatoire d'abattoirs d'ovins, pondéré par le tonnage de production des établissements, ce plan constitue un plan de surveillance de la contamination par *Salmonella* des surfaces de carcasses d'ovins.

Les prélèvements sont effectués dans les abattoirs sélectionnés. Le nombre de prélèvements s'élève à 750, répartis entre 59 abattoirs.

1.2. Couples analytes/matrices

Le germe cité au point 2.2.2 sera recherché sur les matrices concernées, citées au point 2.2.3.

1.3. Lieux de prélèvements

Les prélèvements seront réalisés en abattoir.

2. MODE OPÉRATOIRE DES PRÉLÈVEMENTS

2.1. Période de réalisation des prélèvements

Les prélèvements devront être réalisés entre le 1^{er} septembre 2006 et le 25 janvier 2007.

2.2. Réalisation des prélèvements

2.2.1 Nombre de départements concernés

Les départements qui disposent d'abattoirs d'ovins sont potentiellement concernés par la réalisation des prélèvements. Compte tenu du tirage au sort des abattoirs retenus, seuls les 40 départements cités en annexe I sont concernés par la mise en œuvre des prélèvements dans les établissements sélectionnés.

2.2.2 Nature des analytes recherchés

Le germe recherché est ***Salmonella enterica***, avec sérotypage en cas de résultat positif.

2.2.3 Matrices ou types d'échantillons prévus

L'espèce ovine est retenue pour ce plan.

Les prélèvements auront lieu après l'éviscération des carcasses et avant l'entrée en ressuage, par exemple après la pesée.

Chaque prélèvement de surface sera constitué de deux unités prélevées, une unité par la méthode dite destructive et une unité prélevée par éponge. Chaque unité est prélevée sur un côté d'une même carcasse selon les modalités suivantes :

- sites de prélèvements : chaque unité de prélèvement est constituée de quatre « sous-échantillons » issus de quatre sites différents. Les quatre sites retenus sont présentés en annexe II, il s'agit de la face interne de la cuisse (A), la face externe du flanc (B), le thorax dans la partie proche du sternum (C) et le thorax dans la partie proche de l'épaule (D).

- méthodes de prélèvement :

Méthode destructive

- La surface de chaque sous-échantillon prélevé est de 5 cm², soit un total prélevé de 20 cm² sur le côté de la carcasse.
- Pour chaque unité, il est nécessaire de disposer du matériel suivant : 1 pince désinfectée, 1 gabarit désinfecté, 1 scalpel désinfecté et un sachet plastique stérile.
- Chaque sous-échantillon est prélevé à l'aide d'un gabarit désinfecté, apposé sur le site d'échantillonnage de la carcasse. Une incision est effectuée sur les bords externes du gabarit à l'aide d'un scalpel désinfecté, puis le lambeau de tissu d'une épaisseur de 2 mm est dilacéré à l'aide d'une pince désinfectée et du scalpel.
- L'ensemble des outils doit être désinfecté entre chaque carcasse.
- Les quatre sous-échantillons sont regroupés dans un sachet plastique stérile et constituent une unité pour analyse. Aucun diluant n'est à rajouter dans le sachet.

Méthode par éponge

- La surface de chaque sous-échantillon prélevé est de 50 cm², soit un total prélevé de 200 cm² sur l'autre côté de la carcasse.
- Pour chaque unité, il est nécessaire de disposer du matériel suivant : 1 gant stérile, 1 gabarit désinfecté ou à usage unique, 1 éponge stérile, 25 ml de peptone sel et un sachet plastique stérile.
- Chaque sous-échantillon est prélevé à l'aide d'un gabarit désinfecté, apposé sur le site adéquat de la carcasse. Une éponge, humidifiée à l'aide de peptone sel (une partie des 25 ml) est frottée 10 fois verticalement et 10 fois horizontalement à l'intérieur du gabarit. Le port d'un gant stérile est nécessaire pour la manipulation de l'éponge. La même éponge est utilisée pour les quatre sous-échantillons de la même carcasse, en prenant soin d'utiliser les deux faces de l'éponge.
- Un gant stérile doit être utilisé pour chaque carcasse et le gabarit doit être désinfecté entre chaque carcasse. Néanmoins, vous pouvez utiliser des gabarits stériles à usage unique en matière plastique qui existent sur le marché.
- L'éponge est placée dans un sachet plastique stérile et constitue une unité pour analyse. **Le reste des 25 ml de peptone sel (eau peptonée tamponnée) doit être ajouté dans le sachet.**

2.2.4 Répartition de l'échantillonnage

Pour chaque abattoir, vous veillerez à répartir les prélèvements sur plusieurs lots d'abattage et plusieurs journées d'abattage.

2.2.5 Laboratoires destinataires des échantillons

Les échantillons seront envoyés pour analyse au laboratoire vétérinaire départemental de votre choix, sous réserve qu'il soit en mesure de mettre en œuvre une des méthodes citées au point 3-1.

Les échantillons seront conditionnés et maintenus sous le régime du froid (+4°C) jusqu'au laboratoire d'analyses.

2.2.6 Identification des échantillons

Les modalités de gestion des plans dans SIGAL sont précisées à l'annexe 5 de la note générale.

Chaque échantillon est identifié à l'aide des étiquettes auto-collantes présentes sur le pré-DAP. Chaque échantillon est accompagné d'un DAP (document d'accompagnement du prélèvement) saisi dans SIGAL qui identifie la nature et l'origine du prélèvement.

Toutes les rubriques du pré-DAP puis du DAP doivent être renseignées soigneusement.

3. ANALYSE : EXIGENCES MINIMALES

3.1. Méthodes d'analyses

Norme NF EN ISO 6579

3.2. Délai de réponse du laboratoire

Il convient que les résultats des analyses vous soient communiqués dans les meilleurs délais par le laboratoire, afin que la restitution des résultats se déroule dans les délais prévus. Il est souhaitable que les résultats vous parviennent dans les 8 jours après l'envoi des prélèvements.

3.3. Expression des résultats : unités rapport d'analyses

Les résultats seront pour chaque échantillon, transmis à vos services par le laboratoire sous forme d'un rapport d'analyses agrafé au DAP complété. La fiche *vademecum* présentée en annexe III n'est qu'un élément d'aide à la réalisation des prélèvements sur le terrain.

4. TRANSMISSION DES RÉSULTATS

4.1. Délai d'envoi par les directeurs départementaux des services vétérinaires des résultats à la DGAL

Vous voudrez bien me transmettre l'ensemble des résultats des analyses effectuées au cours de l'année 2006 et en janvier 2007, au plus tard le 6 février 2007.

Rappel : les résultats d'analyse relatifs à ce plan ne sont pas gérés dans SIGAL en 2006. Seule l'intervention fait l'objet d'une saisie dans SIGAL.

4.2. Modalités de transmission des résultats

Les résultats seront transmis à la DGAL (SDSSA, Bureau de la surveillance des denrées alimentaires et des alertes sanitaires) sous forme de DAP en version papier (complété puis édité sous SIGAL) complétés par les résultats du laboratoire sous forme papier.

5. SUITES ÉVENTUELLES A DONNER

En cas de résultat positif, il convient que le laboratoire ayant réalisé l'analyse transmette la souche au laboratoire suivant :

AFSSA LERQAP
Unité Caractérisation et Epidémiologie bactérienne
23 Avenue du Général de Gaule
94706 Maisons-Alfort Cedex

6. MISSION DE L'ECHELON REGIONAL

Compte tenu du tirage au sort des établissements où doit être réalisé le plan, les redistributions et regroupements au niveau régional ne peuvent pas être mis en place. Toutefois dans le cas où les prélèvements ne peuvent avoir lieu dans un établissement tiré au sort, le collège des DDSV de la région concernée conviendra de le remplacer par un établissement similaire en tonnage.

Vous voudrez bien me tenir informée des difficultés éventuelles rencontrées dans l'application de cette note de service.

**La Directrice Générale Adjointe
C.V.O.**

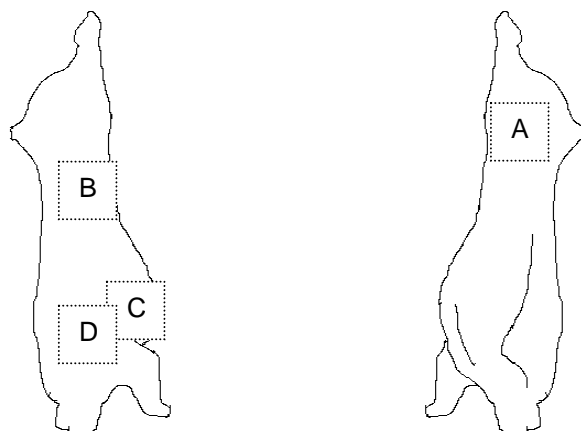
Monique ELOIT

ANNEXE I
Lieux de l'échantillonnage
 Nombre de prélèvements à effectuer

N° d'identification de l'abattoir	Nombre d'échantillons : (1 échantillon = 1/éponge + 1/méthode destructive)	N° d'identification de l'abattoir	Nombre d'échantillons : (1 échantillon = 1/ éponge + 1/méthode destructive)
0331501	7	5308403	7
0420901	58	5746301	7
0506101	7	5763101	8
0928904	7	5808303	7
1029702	8	5904301	7
1224101	34	6435401	7
1220810	26	6437101	7
1205201	13	6402401	7
1230010	7	6613601	7
16106003	11	6927301	31
17241001	7	7055004	7
19121001	7	7627601	8
1927501	7	7615906	7
216630001	7	77284014	8
24551001	14	7723701	8
3000725	7	7713103	7
30350001	7	7932902	20
31483001	7	8106501	21
3306301	10	8405302	24
3303602	7	8504713	14
3419901	11	8505902	7
3536005	17	8628902	51
3609101	7	8616502	28
36224001	7	8701101	28
4126902	7	8701401	26
4230502	8	8708501	14
4612801	33	8718701	8
4809201	7	89257001	7
5164901	7	TOTAL	750

ANNEXE II

Localisation des sites d'échantillonnage sur les carcasses d'ovins



Face externe

Face interne

- A : cuisse (face interne)
- B : flanc (face externe)
- C : thorax (partie proche du sternum)
- D : thorax (partie proche de l'épaule)

ANNEXE III
Fiche « vade-mecum »

Plan de surveillance en abattoir de la contamination par *Salmonella* de surface des carcasses d'ovins - 2006.

Rappel de la procédure :

avant de partir en intervention :

- Affecter l'intervention à un établissement.
- Renseigner le laboratoire destinataire
- Imprimer le « pré-DAP » sur papier auto-collant (pour pouvoir utiliser les étiquettes d'identification des prélèvements)

Sur le lieu d'intervention :

- Prélever les échantillons et les identifier avec les étiquettes autocollantes
- Renseigner les commémoratifs « intervention » et les commémoratifs « échantillon » (cf section suivante pour les valeurs possibles)

De retour à la DDSV :

- Renseigner/reporter les commémoratifs dans SIGAL dont le commémoratif « date envoi échantillon » qui sert au calcul des indicateurs de performance.
- Imprimer le DAP définitif
- Transmettre la DAI au laboratoire ou (en période transitoire) lier au DAP la « fiche de résultats » correspondant au type d'analyse demandé.

Commémoratifs « intervention »

libellé	type	valeur	Remarques
'Identification du lot'	alphanumérique		
'Identification de la carcasse'	alphanumérique		Le lien doit pouvoir être fait entre les deux cotés de la carcasse concernées par une paire de prélèvements
Espèce	LCU	ovin	
mode de prélèvement		« par éponge » « par méthode destructive »	Doit être renseigné pour chaque unité de prélèvement
'Date de l'envoi des prélèvements'	DATE		

Pour la restitution des résultats sous forme papier, utiliser impérativement le DAP complété.